

n° 9

Conseil Municipal

Réunion du 3 Décembre 1983

Compte rendu

(Adopté à la séance du 22 Décembre 1983)

La séance est ouverte à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marceau FRISON, Premier Adjoint.

Monsieur FRISON - Mes chers Collègues, la séance est ouverte.

Je demande à notre Collègue, M. SINAGRA, au bénéfice de l'âge, de siéger comme secrétaire de séance.

M. SINAGRA, voulez-vous procéder à l'appel ?

Monsieur SINAGRA procède à l'appel nominal :

Présents : Mme BELL, MM. BERTRAND, BOCHNER, BODARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAILLIEZ, Mlle CARBONNEAUX, MM. CARDON, CATESSON, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DONNAY Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, Mme NEFFAH, MM. OLIVIER, PAUWELS, PIERENS, PILATE, ROMAN, SINAGRA, Mme STIKER, MM. SYLARD, VAILLANT, VIDAL, VIRON, WAVRANT, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAPON, MM. CATTELIN, CHAUVIERRE, COLIN, DEROSIER, DESCAMPS, KEIGNAERT, LE JAN, MARTINOT, MATRAU, MAUROY, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mmes MOREL, PETIT, M. THIEFFRY.

Monsieur FRISON : Je vous remercie, M. SINAGRA.

Mes chers Collègues, cette réunion sera relativement courte.

Il s'agit d'un vote que nous devons accomplir dans les délais fixés par les textes officiels. Il fallait donc une réunion spéciale du Conseil Municipal pour procéder à cette désignation.

N° 83/2/349 : Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales. Election des représentants des Collectivités au Conseil d'Administration.

Le problème est le suivant :

Les collectivités locales affiliées à la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales sont représentées au sein du conseil d'administration de cet organisme par des représentants des dites collectivités qui doivent être désignés par voie d'élection à la majorité relative par les assemblées délibérantes.

En application d'un arrêté interministériel du 27 août 1948 modifié par l'article 1^r d'un arrêté du 9 août 1983, les collectivités sont divisées en cinq catégories, la Ville de Lille, affiliée à la Caisse de Retraite sous le numéro 59 CL depuis le 1^r octobre 1947, est classée en deuxième catégorie du fait qu'elle compte plus de cent cinquante mille habitants.

Cette catégorie doit être pourvue de deux délégués, (un titulaire et un suppléant), chaque assemblée devant voter pour un nombre de candidats correspondant aux sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir dans la catégorie. Le suffrage exprimé par les assemblées délibérantes ne doit pas comporter d'ordre préférentiel en vue de la désignation de tel candidat pour le poste de titulaire ou de tel autre pour celui de suppléant.

Vous avez sous les yeux la liste des candidats au titre de représentants des Collectivités Locales de la deuxième catégorie.

Vous êtes entièrement libres de votre vote, mais je dois vous signaler qu'il existe une association nationale des Maires de France, et que cette association, à la suite d'accords, a proposé des noms pour chaque catégorie de candidats.

Pour la deuxième catégorie, cette association a proposé les candidatures de :

M. Marc BŒUF, Sénateur, Conseiller Général de la Gironde.

M. Alain CARRIGNON, Maire de Grenoble, Conseiller Général de l'Isère, Conseiller Régional Rhône-Alpes, membre suppléant de la Commission Nationale Paritaire du personnel communal, membre de la Commission du personnel communal de l'Association des Maires de France.

Nous allons donc procéder au vote.

Pour simplifier le dépouillement, je vous demande d'encadrer les deux noms que vous retenez.

M. SINAGRA va refaire l'appel, tandis que des appariteurs se dirigeront vers les appelés qui déposeront leur bulletin dans l'urne.

(VOTE ET DEPOUILLEMENT).

Monsieur FRISON - Mes chers Collègues, voici les résultats :

Bulletins trouvés dans l'urne	: 54
Blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés	: 52
Majorité absolue	: 27

Ont obtenu :

Monsieur Alain CARIGNON	: 48 Voix
Monsieur Marc BCEUF	: 41 Voix
Monsieur Henri GOETSCHY	: 12 Voix
Monsieur Gérard PEZE	: 3 Voix

MM. CARIGNON et BCEUF sont donc désignés par le Conseil Municipal de Lille.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaite simplement dire, en constatant le résultat de ce vote que, lorsqu'il y a un accord national entre les représentants élus des différentes formations politiques, et qu'au niveau du Conseil Municipal de Lille un certain nombre d'élus (dont j'ai de fortes raisons de penser, au vu du nombre de voix qu'ils sont plutôt de l'opposition) ne respecte pas cet accord, je souhaite dire, au nom du groupe socialiste, qu'il y a là un problème de déontologie politique et peut-être même un problème d'honnêteté politique.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur FRISON - Mes chers Collègues, je vous avais dit que la réunion serait courte.

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter, nous avons les résultats, nous avons accompli cette formalité dans les délais prescrits.

Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 11 heures 55.

**N° 83/2/349 : Caisse nationale de retraites
des agents des Collectivités locales
Election des représentants des Collectivités
au Conseil d'administration**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les Collectivités locales affiliées à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales sont représentées au sein du Conseil d'administration de cet organisme, par des représentants des dites Collectivités qui doivent être désignés par voie d'élection, à la majorité relative, par les assemblées délibérantes.

En application d'un arrêté interministériel, du 27 Août 1948 modifié par l'article 1^{er} d'un arrêté du 9 Août 1983, les Collectivités sont divisées en cinq catégories^{sp}; la Ville de Lille, affiliée à la Caisse de retraites sous le numéro 59 C1 depuis le 1^{er} octobre 1947, est classée en deuxième catégorie, du fait qu'elle compte plus de 150.000 habitants.

Cette catégorie doit être pourvue de deux délégués (un titulaire et un suppléant), chaque assemblée devant voter pour un nombre de candidats correspondant aux sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir dans la catégorie.

Le suffrage exprimé par les assemblée délibérantes ne doit pas comporter d'ordre préférentiel en vue de la désignation de tel candidat pour le poste de titulaire et de tel autre pour celui de suppléant.

Ont posé leur candidature au titre de représentants des Collectivités locales de la 2^e catégorie :

M. BCEUF Marc	Sénateur Conseiller général de la Gironde
M. CARIGNON Alain	Maire de GRENOBLE Conseiller Général de l'ISERE Conseiller Régional RHONE ALPES Membre suppléant de la Commission Nationale paritaire du personnel communal Membre de la Commission du Personnel Communal de l'Association des Maires de France
Mme DEBAYLE Jacqueline	Conseiller Municipal de BORDEAUX
M. DEPLANCK Michel	Conseiller Général du Nord
Mme DESBAZEILLE Marie-Chantal	Conseiller municipal de LYON
M. EGLER Pierre	Maire d'Oderen Conseiller général du Canton de SAINT AMARIN Vice-Président du Conseil Général du HAUT RHIN
Mme FROBERT Marie-Françoise	Maire de l'arrondissement de LYON
M. GOETSCHY Henri	Adjoint au Maire de SOULTZ Président du Conseil Général du HAUT RHIN Sénateur du HAUT RHIN
M. MAUCLAIR Michel	Conseiller municipal Adjoint au Maire du 5 ^e arrondissement de LYON
M. MONHARDT Alfred	Maire de SOULTZEREN Conseiller général du Canton de Munster
M. PEZE Gérard	Administrateur de l'OPHLM Départemental du PAS-DE-CALAIS
M. THOMANN J. Barthélémy	Maire d'INGERSHEIM Conseiller Général du Canton de KAYSERSBERG Vice-Président du Bureau du Conseil Général

M. TOURLILLE Jean	Adjoint au Maire de BORDEAUX
M. VALLET Marcel	Maire de JAZENNES Conseiller Général de GEMOZAC

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de deux délégués par un vote à bulletin secret.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	: 54
Bulletins blancs ou nuls	: 2
	<hr/>
Suffrages exprimés	: 52
Majorité absolue	: 27

Ont obtenu :

M. CARIGNON Alain	: 48 suffrages
M. BŒUF Marc	: 41 suffrages
M. GOETSCHY Henri	: 12 suffrages
M. PEZE Gérard	: 3 suffrages

Sont désignés : Messieurs Alain CARIGNON et Marc BŒUF.

Adopté
Voir compte rendu p. 904

M. MAUROY <i>P. Mauroy</i>	M. FRISON <i>M. Frison</i>	M. DEROSIER <i>M. Derosier</i>	M. VAILLANT <i>M. Vaillant</i>
M. COLIN <i>M. Colin</i>	M. DASSONVILLE <i>M. Dassonville</i>	M. DEBEYRE <i>M. Debyere</i>	M. CATESSON <i>M. Cateesson</i>
Mme BOUCHEZ <i>Mme Bouchez</i>	M. ROMAN <i>M. Roman</i>	Mme MOREL <i>Mme Morel</i>	M. THIEFFRY <i>M. Thieffry</i>
M. MATRAU <i>M. Matrau</i>	M. SYLARD <i>M. Sylard</i>	M. BERTRAND <i>M. Bertrand</i>	M. VIBON <i>M. Vibon</i>
Mme MERESSE <i>Mme Meresse</i>	M. DELANNOY <i>M. Delannoy</i>	Mme DEFRANCE <i>Mme Defrance</i>	M. ETCHEBARNE <i>M. Etchebarne</i>
M. BODARD <i>M. Bodard</i>	Mme BRUNEL <i>Mme Brunel</i>	M. CAILLIEZ <i>M. Cailliez</i>	M. MOLLET <i>M. Mollet</i>
Mme BUFFIN <i>Mme Buffin</i>	M. OLIVIER <i>M. Olivier</i>	M. PANWELS <i>M. Panwels</i>	Mme PETIT <i>Mme Petit</i>
Mme ESCANDE <i>Mme Escande</i>	M. CHOQUEL <i>M. Choquel</i>	M. CARDON <i>M. Cardon</i>	Mme NEFFAH <i>Mme Neffah</i>
M. CACHEUX <i>M. Cacheux</i>	M. BOCHNER <i>M. Bochner</i>	Mme BELL <i>Mme Bell</i>	M. FREMAUX <i>M. Fremaux</i>
Mme DAVIDT <i>Mme Davidt</i>	M. LE JAN <i>M. Le Jan</i>	M. DAUBRESSE <i>M. Daubresse</i>	M. DONNAY <i>M. Donnay</i>
M. MARTINOT <i>M. Martinot</i>	M. PILATE <i>M. Pilate</i>	Mme D'ERCEVILLE <i>Mme D'Erceville</i>	M. DESCAMPS <i>M. Descamps</i>
M. CATTELIN <i>M. Cattelini</i>	Mme CODACCIONI <i>Mme Codaccioni</i>	M. CHAUVIERRE <i>M. Chauvierre</i>	M. DEREUX <i>M. Dereux</i>
			M. SINAGRA <i>M. Sinagra</i>

Séance du 22 décembre 1983